







<u>2ème Montée historique de Richelle</u> <u>Le dimanche 12 juin 2016</u>

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 28 février 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : FRANKENNE Jennifer

REGLEMENT PARTICULIER

<u>Avertissement</u>

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Écurie Baudouin Visétoise

N° d'entreprise : 0408.265.179

GESTION DE LA COURSE

Directeur de « Course » : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF : LG416
 Directeur de « Course » adjoint : SCHNEIDERS Michel Lic. ASAF : LG568
 Secrétaire du meeting : DE CONINCK Fabienne Lic. ASAF : LG689
 Directeur de la sécurité : ANTOINE Alain Lic. ASAF : LG572

- Responsable du Parc des coureurs : MATHYS Maryvonne

- Equipe médicale : BDA Rescue

- Ambulances: Paramedical Team Nombre: 2

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires Sportifs ASAF

- Président de collège : FREROTTE Alain Lic. ASAF : LG439
 - Membres : DUPONT Guy Lic. ASAF : BT190

- Commissaires Techniques ASAF

- Président de collège : HENAUT Thierry
 - Membres : BOMAL Alain
 - Secrétaire : PEREIRA Magali
 - Inspecteur - Sécurité ASAF : RENARD Guy
 Lic. ASAF : LG452
 Lic. ASAF : LG412

GENERALITES

a) Dénomination : Montée historique de Richelle

b) Date: Dimanche 12 juin 2016

c) Parc des participants : Rue de Richelle à Richelle

d) Vérifications administratives : Salle « Notre club » Rue cour de justice, 11 à Richelle

e) Vérifications techniques : Avant le parc des participants Rue de Richelle à Richelle

f) Parcours : Rue de Richelle et Rue Saint-Remy à Richelle

g) Circuit en activité: le 12 juin 2016 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au "Règlement Particulier Montées/Sprints Historiques - Montées/Sprints en Or", dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII-C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1: Parcours

- 1. Largeur moyenne de la route : 5,5 mètres Longueur de la côte/Sprint : 1575 mètres.
- 2. Départ : Route d'Argentaux à Richelle
- 3. Arrivée : Rue Saint-Remy à Richelle
- 4. Homologation: Le 22 mars 2016 par Guy Renard

Article 2 : Véhicules

2.1. Montée /Sprint Historique

Seul, un modèle de véhicule **fermé** (toit ou capote), immatriculé ou non, entré en production ou homologué <u>avant le 31 décembre 1990 à minuit</u>, est admissible.

Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (même « body » et même motorisation *) fabriquées après cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure</u> à ce moment.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque*.

- * En dérogation, des véhicules de même « Body » mais équipés de culasse et/ou moteur de substitution hors période de référence pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :
- que le modèle ou la culasse de substitution soit de la **même marque** que celle du véhicule ou que celle du moteur dont il était équipé, à l'origine ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

RESTRICTIONS DANS CE CAS:

- 1. La cylindrée d'un tel moteur installé dans un véhicule (ou celle d'un moteur sur lequel une telle culasse a été apposée), ne pourra excéder :
 - 3000cc pour un moteur atmosphérique à 2 ou 3 soupapes par cylindre
 - 2500cc pour un moteur à plus de 3 soupapes par cylindre
 - 2000cc pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de la bride obligatoire du compresseur : **34**mm pour un moteur « Essence » ; **37**mm, pour un moteur « Diesel ».)
- 2. De plus, un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.
- 3. Le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Une dérogation pour les voitures **ouvertes** pourra être accordée pour les véhicules d'avantquerre.

<u>Montée/Sprint en Or</u>

Épreuve accessible aux véhicules **FERMES** susceptibles de participer aux épreuves routières (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique) immatriculés, fabriqués, mis en circulation ou homologués avant le **31 décembre 1990 à minuit**.

<u>Article 3 : Engagement - Frais - Listes</u>

3.1.Le <u>bulletin d'engagement</u>, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé (Par courriel ou voie postale) à : <u>jenniferfrankenne@hotmail.fr</u>

Jennifer FRANKENNE Rue de Liège, 137 4041 VOTTEM

3.2.Les <u>frais d'inscription</u> s'élèvent à **115€**, assurances comprises ainsi qu'une assiette 2 boulet sauce lapin ou tomate (à choisir lors de l'engagement) accompagnés de frites La participation à la Montée/Sprint en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de **15€**.

Pour un repas supplémentaire, il vous suffit de le commander en envoyant votre

engagement pour la somme de 15€.

Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : BE34 0680 3551 8090

Avec la communication suivante : MH Richelle NOM Prénom

Pour le jeudi 9 juin 2016 au plus tard (attention aux délais bancaires) Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5€ et perçus le jour de l'épreuve.

- 3.3. <u>Liste des engagés</u>. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.
- 3.4. La <u>liste exhaustive</u> des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.

3.5.Le nombre de voitures admises est strictement limité à 120.

<u>ATTENTION</u>: Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

- 4.1.Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu à la salle « Notre Club » cour de justice11 à Richelle, le 12 juin 2016, de 7h00 à 10h00.
- 4.2. <u>Documents à présenter</u>: Licence Permis de conduire (obligatoire) Carte d'identité Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

Attention: (Voir Ch. VII -C, art. 1.3.2, du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)

4.3. <u>Licences</u>: L'épreuve est ouverte aux titulaires des <u>licences ASAF</u> (ou équivalentes <u>VAS</u>) en cours de validité: **1J-L**; **1J-B**; **L**; **C**; **B**; **A4**; **A3**; **A2**; **A1**. Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager - 10 €) ou «1 J-B » (50 €: couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.

Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.

<u>Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)</u>

- 5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.
- 5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), <u>aucune</u> <u>vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée</u>. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6: Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"

- 6.1. Une même voiture pourra être inscrite par <u>deux pilotes</u> différents
- 6.2.La liste des <u>voitures et pilotes qualifiés au départ</u> devra correspondre <u>exactement</u> au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

Article 7: Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH ou d'un Sp.H, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", Carton Jaune et Carton Rouge. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera automatiquement exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du <u>nombre de tours de boucle</u> à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour <u>sortie du bras</u> ou <u>de la main</u> (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour <u>conduite dangereuse</u>, etc.

Article 8 : Montée/Sprint en Or

8.1. Dans les strictes conditions de l'art. 2 du Règlement particulier "Montées/Sprints historiques - Montées/Sprints en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de 16h30 à 18h30, pour les véhicules ayant pris part à la Montée/Sprint Historique, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

8.2. Admission des voitures en MO

<u>En classes A, B, C et D</u>, la « Montée en Or » est accessible aux <u>seules VOITURES FERMEES</u> (voir Art. 1.2.5, du R.P. MO) admises à circuler sur la route (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) <u>avant le 31 décembre 1990 à minuit.</u>

Cet accès est étendu aux voitures identiques (<u>même « body » et même</u> <u>motorisation</u>) fabriquées <u>après</u> cette date, pour autant que la date du <u>début de leur production</u> ou de leur <u>homologation</u> par la FIA, soit <u>antérieure</u> à ce <u>moment</u>.

Ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

<u>En classe S/R</u>, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux <u>seules VOITURES</u> <u>FERMEES</u> (voir 1.2.5, du R.P. MO/Sp.O.) admises à circuler sur la route (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) <u>avant le 31 décembre 1981 à minuit.</u>

Des voitures de <u>même « Body »</u>, équipées de culasse et/ou moteur de substitution « hors période de référence » pourront également être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.-Encadré).

- 8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;
 - A: de 0 à 1300 cc;

- B: de 1301 à 1600 cc;
- C: de 1601 à 2000 cc :
- **D**: + de 2000 cc;
- S/R : véhicules historiques répondant aux normes de la Division 4 des Rallyes/Rallyes Sprint, toutes classes confondues (Voir Art. 26.11.5 du RP Rallyes)

8.4.Les pilotes seront seuls à bord

- 8.5.Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée /Sprint en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00.
- 8.6. Un "Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière
- 8.7.Les performances réalisées seront pondérées par un coefficient d'âge (voir 2.2.3, du RP Montées/Sprints Historiques)
- 8.8.En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.
- 8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

Article 9: Vérifications administratives en Montée en Or

9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".

Licences admises: 1J-A4; A4; A3; A2; A1 ou équivalentes VAS.

Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).

Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or

- 10.1. Les vérifications techniques auront lieu à l'entrée du parc des participants rue des Richelle à Richelle.
- 10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : de 7h00 à 10h00.

Article 11 : Prix

11.1. Des prix seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

Article 12: Timing

-<u>Le Jeudi 31 mars 2016</u>: Publication du Règlement Particulier

-Le Vendredi 10 juin 2016 : Clôture des inscriptions à droits simples

-Le Dimanche 12 juin 2016 :

7h00: Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences

Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques

éventuelles (M/S en Or)

9h00: Circuit en activité

9h30: Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements

10h00 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences

Fermeture des Vérifications Techniques éventuelles (M/S en Or)

12h00: Arrêt des montées

13h30 : Circuit en activité

14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »

16h30 : Montée en Or éventuelle

17h30 : Super Finale et Final Three éventuelle

18h30 : Fin des montées

19h30: Remise des prix.

Article 13: Approbations

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liège, en date du 23/03/2016, par Jean-Claude DORMAL Lic. ASAF n° LG415
- de l'ASAF, en date du 12/04/2016 , par Herman NYSSEN Lic. ASAF n°NA003
- La licence d'homologation a été établie par Guy RENARD Lic. ASAF n° LG402 en date du 22/03/2016.

Club organisateur: Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l. Montée Historique de Richelle Epreuve : Date: 12 juin 2016 Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 10 juin 2016 à : par voie postale : Jennifer Frankenne Rue de Liège,137 4041 Vottem par e-mail: jenniferfrankenne@hotmail.fr RESERVEES * C A S E S L'ORGANISATION Paiement recu* **DIVISION*** NUMERO ATTRIBUE* Engagement reçu* le/..... CLASSE*// le Avertissement Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée. Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres. **PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp) Je, soussigné, Homme /Femme Nom: Prénom: Si pseudonyme: « Adresse : N°: Né(e) le : Code postal: Localité: Si nous devons vous contacter: N°. Tél./ GSM: E-mail: E-mail: Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. LICENCES ANNUELLES :- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo; au minimum, pour les "Montées/sprints en Or" et "A3", si 5/R. **ASAF** VAS N° Licence Type LG CSAP/PAK ΗТ LX AN LT wv RT NA VR $\overline{\mathbf{M}}$ П П П П П П П П П П LICENCES JOURNALIERES ASAF <u>Minimum requis:</u> Montée/Sprint historique : licence "1J-L" Délivrées sur Montée/Sprint en Or : licence "1J-A4" place !! Classe S/R : Pas de licence journalière possible !! **VOITURE** (remplir en caractères d'imprimerie svp) Marque Type Cylindrée Année **Immatriculation** cc "Montée/Sprint en Palmarès de la voiture (facultatif) : 0 r " Classe 5 / R *<u>A compléter si deux pilotes sur la même voiture</u> Si Pilote seul *Nom du 1er Pilote *Nom du 2ème Pilote Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

					VEF	RIFIC	CATI	ONS						
					Mor	ntée l	Histo	riaue						
		Rens	eignement	s d'identi		compléter				renvoi du	document.			
1er* PILO	OTE/	OND	UCTE	UR (r	remplir	en cara	ctères	d'imprin	nerie, s	svp)				_
Nom:						F	Prénom	:				Sign	ature :	
Si pseudonyn	ne : «			»				1/			A 11		_	
LICENCE	רד <u>י</u>	117	ASAF	1.7	N 1 4	4 % 1	1 7	VAS	1/0	\4/\/	NUMER	₹Ø	7	ГУРЕ
Province : ☑	BT	HT []	LG []	LX []	N <i>A</i>	AN	LI []	OV	VB	WV				
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur.	confor			•	•			, que le	s éven	tuelles		ions y	/ appoi	rtées
Signature p						en cara	ıctères		nerie, s	svp)		c:		
Vom :						IP	rénom	:				Sign	ature :	
Si pseudonvr	ne:«			»										
	ne : «	······	ASAF	»				VAS			NUMER	20	7	YPE
LICENCE Province: ☑ Je, soussign désigné est été dans les	BT Deé, confort	HT	ASAF LG I	LX []	•			OV	s éven	tuelles	'honneur qu modificat	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci-
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE	BT Def, conforms règles	HT me aux de l'ar	ASAF LG [] Prescr t et que	LX [] iptions e, si le	[] Sporti	ves de l	l'ASAF nmatrid	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven 'est en	te sur l tuelles confor	'honneur q modificat mité avec	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci-
IICENCE Province: Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l	BT né, conforts règles	HT I me aux de l'ar	ASAF LG Prescritet que	LX iptions e, si le :	Sportiv véhicule	ves de l e est im	l'ASAF nmatric	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven 'est en	te sur l tuelles confor	'honneur qu modificat	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci-
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l	BT né, conforts règles a pr	HT I me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	l'ASAF nmatric	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven l'est en	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci-
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de la rque - Typ	BT né, conforts règles a pre	HT I me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	l'ASAF mmatrid Fin	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven d'est en	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ	BT né, conforts règles a pre	HT I me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven 'est en L'ORGA	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussign désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de la rque - Type RESEments de borrage	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: es éven 'est en L'ORGA	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV To the second of the secon	attes: es éven est en L'ORGA DRE	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécui	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: s éven 'est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécun	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV T, que le culé, il l' de la culé de la culé. EN ORE	attes: s éven 'est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécui ncteur ue matiques	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV [] [] [] [] [] [] [] [] [] [attes: s éven 'est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécun	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV T, que le culé, il l' de la culé de la culé. EN ORE	attes: s éven 'est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécui ncteur ue matiques	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin issis	OV T, que le culé, il l' de la culé de la culé. EN ORE	attes: s éven 'est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu vappoi	le ci- rtées règle
Je, soussigr désigné est été dans les en vigueur. HICULE but de l rque - Typ RESE ments de bor rage tures de sécui ncteur ue matiques	BT né, conforts règles a pre	me aux de l'ar	ASAF LG Prescrit et que	LX iptions e, si le :	Sportion véhicule	ves de le est im	Fin Essis	OV T, que le culé, il l' de la EN ORE NON CO	attes: es éven est en L'ORGA DRE DNFOR	te sur l tuelles confor	tion:	ue le ions y les la	véhicu v appoi v as et i	le cirtées

Montée Historique de Richelle

Date: 12 juin 2016

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

N 10.	
N°:	

VERIFICATIONS

Nom:		Si pseudonyme:							Prénom:			Signatur			
	/ «												T -		
Province:	ВТ	HT	ASA LG	F LX	NA	AN	LI OV		VB	WV	N° Lic	ence	Туре		
									V D			_			
и							-								
EHICL	JLE (remplir e	n caractè	re d'impr	imerie svj	p)									
Marque		•		Туре				Cylindrée			Turbo Division		n Cla	Classe	
									cc		0/N				
luméros de	portiè	res/Car	ot avar	 n†	 			Elargisseurs de voies					Τ		
are-brise		· •						Pneuma							
									•					_	
clairage								Fixation	ns des i	roues					
ocuments	de borc	l						Fonctio	nnemer	nt des	freins				
éservoir à	essence	ટ						Anneau de remorquage							
analisation	d'esse	nce					Conformité de classe								
ôle pare-f	eu avan	t/arrièı	re				Conformité de division								
Irceau de s	écurité						Vêtements (Combinaison)								
eintures d	e sécur	ité / Ho	arnais				Divers:								
latterie								Autocol	lant AS	SAF					
xtincteur	xtincteur							N° Passeport ASAF							
Appui-tête								‼ Si le voie pu					doit emp s de boi		
Casque / FHR (HANS ou assimilé)								EN OR	DRE						
Fixations dans l'habitacle								NON C							
Protections des tuyauteries							<u>Commissaire Technique (signature):</u>								
Publicités sur vitres								Nom/Cachet:							
Rétroviseurs Ext. / Int.								Licence N°:							
Ornement e	extérieu	ır						Signatu	re du S	ECRE	TARIAT	(V.A.)			
chappemer	n+							7							

Montée Historique de Richelle

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

Date: 12 juin 2016

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

<u>* CASES RÉSERVÉES</u> À <u>L'ORGANISATION</u>

participation *	<u>Paiement reçu*</u>	-	NUMÉRO AT	TRIBUÉ	: *
PAS	SAGER (rempl	ir en caract	ères d'imprimer	ie, svp)	
Je, soussigné(e),				_	
Nom:	Si pseudonyme :		Prénom:	Н	omme/Femme
	/ «»				
Province, type et n° de licen Min. : licence « 1J-L » D			Club :		
Né(e) le° :	Adresse°:		. N°:		
Code postal° :	Localité°:				
Si nous devons vous contact	er: N°. Tél./ GSM:	E-mo	: lir		
« âge minimum de participation · le conducteur	»		er précédée de la n 		
Je, soussigné(e),	TESTATIO	N SUR		IEUR	ADEDS FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
passager (passagère) lor	'engage sur l'honneur à l'épreuve ci-dessus, ses ages subis, ainsi que le e de licence (numéro re aces dans lesquelles je l'a	renoncer à t préposés, l'Al précise l'aba pris ci-dessus ai encouru.	oute action de re SAF, les CSAP et ndon de recours) et ce, quel que s	e cours tous les au que j'ai ac oit mon pré	ccepté lors de la éjudice et quelles
Fait à	, le	.Signatures pr	récédées de la mer	ntion « Lu e	et approuvé » :
Le passager, la passagèr					
En cas d'absence de c	e document, s'il est incon	nplet ou détéri	oré, le départ de l'	épreuve vou	ıs sera refusé.